

COMMUNE DE SORNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2023 A 18H00

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 JUIN 2023

Présents : Jean-François LOGE, Geneviève ORLIANGE, Paul BELLENGER, Valentin PAILLARD, Danièle CHAUSSADE, Alexandra COIFFARD, Joelle DEZALY, Isabelle MICHELON-NATTERO, Gisèle PASQUET et Joel PETIT.

Absentes excusées : Anna GAILLARD (Pouvoir à Mme Geneviève ORLIANGE), Martine GIOUX (Pouvoir à Mme Alexandra COIFFARD).

Secrétaire de séance : M. Paul BELLENGER.

ORDRE DU JOUR

1/ REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

- Approbation du procès-verbal

2/ RECRUTEMENT – AGENT POLYVALENT AU SERVICE TECHNIQUE

- Contrat à durée déterminée de 5 mois

3/ QUESTIONS DIVERSES

1/ APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL - LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 AVRIL 2023

Conseillers municipaux présents : Jean-François LOGE, Geneviève ORLIANGE, Paul BELLENGER, Valentin PAILLARD, Danièle CHAUSSADE, Alexandra COIFFARD, Joelle DEZALY, Anna GAILLARD, Isabelle MICHELON-NATTERO, Gisèle PASQUET et Joel PETIT.

Conseillers municipaux absents : Martine GIOUX (Pouvoir à Mme COIFFARD).

Secrétaire de séance : Mme Anna GAILLARD.

ORDRE DU JOUR DU 14 AVRIL 2023

- 1. REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023**
 - Approbation du procès-verbal
- 2. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**
 - Vote des 3 taxes (foncière bâtie, foncière non bâtie et d'habitation)
- 3. BUDGETS PRIMITIFS 2023**
 - Vote du Budget Principal et des cinq budgets annexes
- 4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**
 - Attribution
- 5. CANTINE DE L'ECOLE**
 - Transfert de la cuisine à l'EHPAD
- 6. MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT D'USSEL**
 - Motion
- 7. QUESTIONS DIVERSES**

Mise au vote par le Maire du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2023: Deux abstentions. Donc adopté à la majorité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	10	2	10	12	10	0	2

Mme DEZALY Joelle demande que soit précisé l'heure à laquelle elle a eu en main les documents sur les budgets primitifs 2023 soit à 18h15, le 13 avril 2023, veille du Conseil Municipal. Cette demande d'indication de l'heure dans le procès-verbal est soumise au vote. Il en ressort :

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	10	2	10	12	8	0	4

En conséquence, le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2023 est adopté dès le 1^{er} vote et la mention de 18h15, heure à laquelle Mme DEZALY a reçu les documents budgétaires sera ajoutée. A noter que quatre élus se sont abstenus par rapport à cette requête de précision de l'heure.

2/ RECRUTEMENT – AGENT POLYVALENT AU SERVICE TECHNIQUE – Contrat à durée déterminée de 5 mois

Suite à l'arrêt maladie d'un agent du Service Technique pour une durée assez longue, il convient de recruter un contractuel, M .Le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE AU RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

(En application de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience du candidat.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	10	2	10	12	12	0	0

La collectivité a reçu une dizaine de candidatures. Le candidat retenu débutera à compter du 21 juin 2023. Ce sera un contrat à durée déterminée de 5 mois assortie d'une période d'essai.

3/ QUESTIONS DIVERSES

- Le 1^{er} juillet 2023 à 11h00 : cérémonie citoyenne accueillant les jeunes qui ont eu 18 ans cette année ou qui l'auront dans l'année. A voir si l'on remonte deux ans avant. Les élus, les parents et frères et sœurs sont invités à participer à cette première sur la commune.

- A partir de la semaine 25 soit la semaine débutant le 19 juin 2023, le secrétariat de mairie sera fermé les jeudis mais une permanence téléphonique sera assurée par les agents, le matin. Cette fermeture permettra aux agents du service administratif de ranger les dossiers, physiquement et informatiquement et d'archiver.

- A partir du 4 septembre 2023, le secrétariat de mairie ne sera pas ouvert au public, les lundis après-midis. Cela permettra aux agents de travailler sur des dossiers qui demandent plus d'attention et de concentration.

- Au cours des mois de juin et juillet, les élus pourront s'inscrire pour aller déjeuner à la cantine de l'école. L'agent Virginie DELANNOY tient à jour un calendrier.

- Le Maire et Danièle CHAUSSADE seront présents à la réunion du Conseil d'école qui se tiendra le 26 juin 2023 à 18h00.

- Le groupe de travail concernant l'évolution des statuts du CCAS est ouvert à tous les élus qui souhaitent travailler sur cette question. Les membres du Conseil d'Administration participeront également.

- Mme PASQUET Gisèle demande à avoir plus d'informations sur les réunions de service effectuées dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux du personnel communal.

Mme ORLIANGE rappelle le contexte de ces réunions qui font suite à deux ans d'étude du Centre de gestion afin de prémunir la collectivité des risques psychosociaux.

Elle explique qu'il y a deux formats : la réunion qui regroupe tous les agents qui se tiendra 2 fois par an et les réunions par service 1 fois par mois hors juillet, août, janvier et février. Elle se déroule de 12h00 à 14h00 avec un temps de repas pris en commun sur le temps de travail. Mme DEZALY demande si ces repas apparaissent comme des avantages en nature sur les bulletins de paye. Madame ORLIANGE indique que ces repas sont pris en charge par la collectivité. Il s'agit d'un plateau repas par personne à 9 €. Le format du déjeuner pourra être revu à l'avenir. La prochaine réunion se tiendra sous la forme d'un petit déjeuner.

- Rappel des journées portes ouvertes au siège de Haute Corrèze Communauté, les 15, 16 et 17 juin 2023. Le Maire invite tous les élus à y participer.

- Monsieur le Maire invite les élus à faire le tour régulièrement des containers isolés mis à la disposition des administrés pour la collecte des déchets afin de faire remonter les informations concernant les abus éventuels de dépôts inopportuns tel que constatés derrière le cimetière.

- Madame DEZALY Joelle souhaite avoir plus d'informations sur les travaux à la plage et sur le programme de voirie. Les travaux de la plage font suite au travail des commissions : certains travaux ont été effectués en régie d'autres par une entreprise. Le plongeur a été réparé, la cabane du surveillant repeinte. Il y a eu 2 camions de sable de mis sur la plage et une douchette pour se rincer sera opérationnelle cet été.

Le Maire indique qu'au Conseil Municipal, le programme de voirie fera l'objet d'une présentation plus précise pour toutes les personnes qui n'étaient pas à la commission.

Le Maire a clos la séance à 19h15.